



CoDT

CODE
DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

Entré en vigueur **le 1^{er} juin 2017**

Formation continue des

CoDT et mobilité



14 novembre 2014
SPW – Cap Nord – Namur



Objectifs

- ✓ Prendre connaissance du nouveau code
- ✓ Communiquer toutes les informations utiles aux conseillers en mobilité qui ne sont pas directement concernés par la gestion quotidienne des outils d'aménagement du territoire et de l'urbanisme et l'instruction des permis
- ✓ Aider les conseillers en mobilité dans leurs tâches quotidiennes, notamment pour la rédaction d'avis dans le cadre de l'instruction de permis



Contexte

- ✓ 1^{er} juin 2017 : CWATUP → CoDT
- ✓ Objectif de la réforme : se doter des outils nécessaires pour répondre au défi démographique, lutter contre l'étalement urbain et soutenir son développement économique
- ✓ Adaptation des outils d'aménagement du territoire → valeur indicative
- ✓ Adaptation des procédures → urbanisme de projets et diminution des délais



Programme

Thème 1 : Le CoDT – Présentation générale

Structure du livre – Objectifs – Éléments clés

Stéphanie PIRARD – Cabinet du Ministre de l'Aménagement du territoire

Thème 2 : Les outils de planification

La planification régionale

Xavier DE BUE, Direction de l'Aménagement régional - DGO4

La planification communale

Philippe PIETERS – DR(EA)²M



Programme

Thème 3 : Les guides régionaux et communaux

Du réglementaire à l'indicatif – La problématique du RR PMR

Ludivine NOWE – Direction extérieure Liège 2 - DGO4

Thème 4 : Les permis

Champ d'application

Thibault CEDER – UVCW

Thème 5 : Les délais de rigueur

Principes d'application – Focus sur le décret voirie

Thibault CEDER – UVCW



Programme

Thème 6 : La motivation des avis

La motivation générale des actes. Principes.

Maitre HAVET et/ou Maître VANHUFFEL – Avocats

Déroptions et écarts : principes – Motiver par rapport aux objectifs

Josiane PIMPURNIAUX – Direction de l’Urbanisme et de l’Architecture - DGO4

Thème 7 : Charges et conditions d’urbanisme

Principes

Maitre HAVET et/ou Maître VANHUFFEL – Avocats

Vision concrète – Etude de cas

Bertrand IPPERSIEL – Ville de Namur